

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

16 septembre 2020, 17 h 30

Par rencontre à distance via la plateforme Zoom
(Adopté le 30 septembre 2020)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M ^{me} Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Christian Casanova	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M ^{me} Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M ^{me} Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
D ^r Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M ^{me} Monika Throner	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 9 septembre 2020, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 9 septembre 2020 sur l'intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement en précisant les informations suivantes :

En vue de la prochaine séance du conseil d'administration du 16 septembre et afin de se conformer aux consignes sanitaires en lien avec le COVID-19, il a été convenu de tenir notre rencontre à distance.

Dans ce contexte, nous vous invitons à acheminer vos questions d'ici le 16 septembre à 14 h, à madame Marie-Josée Simard au numéro de téléphone 514 413-8777, poste 23100 ou par courriel à l'adresse suivante : marie-josée.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Une réponse aux questions sera transmise dans les meilleurs délais après la rencontre.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 16 septembre 2020 à 18 h 10.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour révisé de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 16 septembre 2020, tel que libellé.

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. Compte tenu de la situation exceptionnelle en lien avec la pandémie Covid-19, la séance ordinaire du conseil d'administration se tient à distance. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 16 septembre, à 14 h. Madame Micheline Ulrich, présidente, constate qu'aucune question n'est inscrite au registre.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 9 juin :

18 juin, 9 juillet et 30 juillet 2020

Conférence téléphonique des membres du conseil d'administration – Topo CA COVID-19

Les 18 juin, 9 juillet, 16 juillet et 30 juillet, M^{me} Ulrich a participé aux conférences téléphoniques hebdomadaires avec l'ensemble des membres du conseil d'administration pour faire le suivi de la situation Covid-19. Elle souligne la participation assidue des membres du conseil d'administration et remercie M^{me} Bélanger de sa présence, de sa disponibilité et de sa transparence face à la situation lors de ces séances.

Juin, juillet et août 2020

Rencontre individuelle de la présidente avec l'ensemble des administrateurs du conseil d'administration

Dans le cadre de l'évaluation annuelle des administrateurs du conseil d'administration, M^{me} Ulrich a rencontré tous les administrateurs durant la saison estivale.

22 juin 2020

Séance du comité de vérification

Le 22 juin M^{me} Ulrich, à titre de membre, a participé à la séance spéciale du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

8 juillet 2020

Séance du comité des ressources humaines

Le 8 juillet, M^{me} Micheline Ulrich a participé, à titre d'invitée, à la séance du comité des ressources humaines. M. Gérard Dufour, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

8 juillet 2020

Séance du comité de gouvernance et d'éthique

Le 8 juillet, M^{me} Ulrich a participé, à titre d'invitée, à la séance du comité de gouvernance et d'éthique.

Une seconde rencontre s'est tenue le 4 septembre où elle était absente.

M^{me} Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité, fera un rapport détaillé de ces réunions au cours de la présente séance du conseil d'administration.

29 juillet 2020

Cérémonie commémorative – Centre d'hébergement St-Henri

C'est avec beaucoup d'émotions que M^{me} Micheline Ulrich a participé à une cérémonie commémorative au Centre d'hébergement St-Henri pour honorer les victimes décédées des suites de la COVID-19.

3 août et 10 septembre 2020

Rencontre avec le comité exécutif du Comité des usagers de Jeanne-Mance

Les 3 août et 10 septembre se sont tenues des rencontres entre le comité exécutif du comité des usagers de Jeanne-Mance et le comité de travail du CCSMTL, auxquelles M^{me} Micheline Ulrich a participé.

Ce sujet fera l'objet d'une présentation au point 16.7 de l'ordre du jour de la présente séance.

4 août 2020

Cérémonie commémorative – Centre d'hébergement Louis-Riel

C'est avec beaucoup d'émotions que M^{me} Micheline Ulrich a participé à une cérémonie commémorative au Centre d'hébergement Louis-Riel pour honorer les victimes décédées des suites de la COVID-19.

5 août 2020

Cérémonie commémorative – Centre d'hébergement Des Seigneurs

C'est avec beaucoup d'émotions que M^{me} Micheline Ulrich a participé à une cérémonie commémorative au Centre d'hébergement Des Seigneurs pour honorer les victimes décédées des suites de la COVID-19.

3 septembre 2020

Séance du comité de vérification

Le 3 septembre, M^{me} Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

5. Rapport de la présidente-directrice générale

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 9 juin :

COVID-19

Différentes rencontres hebdomadaires :

- CGR spécial COVID-19
- Comité directeur COVID-19
- Table des chefs de département spéciale COVID-19
- Rencontre avec syndicats
- Rencontre virtuelle du personnel d'encadrement
- Rencontre Topo – Forces armées canadiennes (FAC)
- Table intersectorielle de rétablissement du RSSS montréalais – COVID-19
- Rencontre avec élus du territoire
- Rencontre DRSP et PDG des établissements
- Rencontre hebdomadaire de la Ministre Chantal Rouleau
- Centre de commandement du réseau montréalais

16 juin 2020

Visite de la clinique de dépistage mobile dans l'arrondissement Le-Sud-Ouest avec madame Dominique Anglade

Accompagnée de madame Dominique Anglade, députée de Saint-Henri-Sainte-Anne, madame Sonia Bélanger a participé à une visite de la clinique de dépistage mobile dans l'arrondissement Le-Sud-Ouest.

25 juin 2020

Cérémonie des Forces armées canadiennes (FAC)

C'est avec beaucoup d'émotions que madame Sonia Bélanger a participé à deux cérémonies afin de souligner le travail des FAC qui sont venues prêter mains fortes à nos équipes du CHSLD Ernest-Routhier et du CHSLD Paul-Émile-Léger. Elle les remercie pour leur travail, leurs compétences et leur grand humanisme.

29 juin 2020

Visite du ministre de la Santé et des Services sociaux de l'Annexe temporaire de l'Hôpital de Verdun

Accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, madame Sonia Bélanger a participé à une visite de l'Annexe temporaire de l'Hôpital de Verdun.

7 août 2020

Visite de l'hôpital dans l'hôpital (Hôpital Notre-Dame) et conférence de presse du directeur national de santé publique dans la région de Montréal

Accompagné du directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda, madame Sonia Bélanger a participé à une visite de l'hôpital dans l'hôpital (Hôpital Notre-Dame) ainsi qu'à des rencontres réunissant des gestionnaires de la santé publique et des dirigeants de la santé de Montréal pour discuter des enjeux rencontrés lors de la première vague de la pandémie COVID-19 et des pistes d'amélioration en vue d'une deuxième vague.

27 août 2020

Conférence de presse Ville Montréal et ministre délégué à la santé et aux services sociaux

Accompagné du ministre délégué de la santé et des services sociaux, M. Lionel Carmant, madame Sonia Bélanger a participé à une conférence de presse portant sur le dévoilement des nouvelles mesures d'hébergement d'urgence en itinérance, notamment l'ouverture de trois sites d'hébergement d'urgence et des services de stabilité résidentielle pour les personnes en situation d'itinérance à Montréal.

6. Conseil d'administration

6.1 Suivi de la séance ordinaire du 9 juin 2020

6.1.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 juin 2020, tel que rédigé.

6.1.2 Affaires découlant

Se référant au point 11.2 – Plan global de reprise des activités hospitalières du CCSMTL : Un plan d'action intégré pour la 2^e vague COVID sera présenté par M. Jacques Couillard, PDGA, au Lac-à-l'épaule du conseil d'administration du 30 septembre prochain.

6.2 Suivi de la séance spéciale du 23 juin 2020

6.2.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 23 juin 2020, tel que rédigé.

6.2.2 Affaires découlant

Se référant au point 3.1 – États financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 : Le rapport AS-471 a été signé et transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Se référant au point 3.2 – Nomination intérimaire au poste de directeur approvisionnement et logistique : M^{me} Élisabeth Gour est entrée en fonction.

6.3 Suivi de la séance spéciale du 23 juillet 2020

6.3.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 22 juillet 2020, tel que rédigé.

6.3.2 Affaires découlant

Se référant au point 3.1 – Nomination du directeur adjoint gestion immobilière de projets et gestion financière – Direction des services techniques : M^{me} Marie-Josée Boutin est entrée en fonction.

7. Rapport annuel de gestion 2019-2020 du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente le dossier.

Résolution 2020-09-16-102

Rapport annuel de gestion 2019-2020 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu de l'article 182.7 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'établissement doit produire un rapport annuel de gestion;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 278 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'établissement doit produire un rapport annuel de ses activités, y compris les activités relatives à la gestion des risques et de la qualité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 182.8 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), un rapport annuel de gestion remplace le rapport annuel d'activités prévu à l'article 278 de cette même loi pourvu qu'il intègre en outre les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'activités;

ATTENDU QU'en vertu de la circulaire 2020-020 du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'établissement est assujéti à certains principes et à certaines modalités relativement à la production du rapport annuel de gestion;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 172 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration doit adopter le rapport annuel de gestion;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 182.9 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'établissement doit publier son rapport annuel de gestion sur son site Internet;

ATTENDU QU'en vertu de la circulaire 2020-020 du ministère de la Santé et des Services sociaux et en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de la COVID-19, l'établissement doit transmettre son rapport annuel de gestion au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 28 août 2020;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'adopter le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- de le transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 28 août 2020;
- de le publier sur le site Internet de l'établissement.

8. Qualité et sécurité des soins et services

8.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M. Jacques Drolet, directeur adjoint, performance organisationnelle, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Les faits saillants des résultats sont aux nombres de treize (13) **verts**, six (6) **jaunes** et vingt-cinq (25) **rouges**.

Nous portons à votre attention que les cibles utilisées sont celles d'EGI 2019-2020.

En résumé,

À la lumière des résultats de la période 4, selon le modèle qualité performance (MQP), l'établissement est en bonne posture pour la dimension **Accessibilité/Qualité** :

- Soutien à domicile de longue durée ;
- Chirurgie (prothèse de hanche, prothèse de genou et cataractes), chirurgie hospitalisée et chirurgie en oncologie dont le délai est inférieur ou égale à 56 jours (HV) ;
- Chirurgie (prothèse de hanche, prothèse de genou, autres chirurgies d'un jour, chirurgie hospitalisée) (HND) ;
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les échographies mammaires (HV) ;
- En DI-TSA 1^{re} ligne (priorité modérée) et services spécialisés (priorité Urgente) ;
- En DP services spécialisés (Priorités urgente, élevée et modérée) ;
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence SARM – (HV et HND) ;
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence ERV – (HV et HND) ;
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (clostridium) – HND et IRGLM ;
- Projets en cours.

Les résultats sont presque atteints pour les indicateurs suivants :

- Autres chirurgies d'un jour et chirurgie en oncologie dont le délai est inférieur à 28 jours (HV) ;
- Enfants (0-6 ans) en attente de service en DITSA ;
- En DP 1^{re} ligne (Priorité élevée) ;
- Nombre et Taux de fugues.
- Projets en cours.

On note un écart à la cible pour les indicateurs suivants :

- Population inscrite auprès d'un médecin de famille ;
- Soins palliatifs et de fin de vie à domicile ;
- Taux de pénétration en santé mentale jeunesse (0-17 ans) ;
- Taux de pénétration programme jeunes en difficulté (0-17 ans) ;
- DMS sur civière (HV et HND) ;
- Séjour de 48 heures et plus sur civière – (HV et HND) ;
- Pourcentage d'ententes sur mesures volontaires ;
- Évaluation spécialisée en dépendance ;
- Chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est de 28 jours et moins et 56 jours et moins (HND) ;
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les résonances magnétiques (HV-HND) ;
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les tomodensitométries (HV-HND) ;
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les autres échographies (HV-HND) ;
- En DI-TSA – 1^{re} ligne (priorité élevée) et services spécialisés (priorités élevée et modérée) ;
- En DI-TSA - services spécialisés, chez les enfants de moins de 5 ans ;
- En DP 1^{re} ligne (Priorité modérée) ;
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (clostridium) – HV ;

Mobilisation/Optimisation

En ce qui concerne les résultats liés aux indicateurs ressources humaines, ceux-ci sont au-dessus des cibles respectives. (N.B. On se réfère aux cibles de l'EGI 2019-2020).

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la période 4.

En ce qui concerne l'évolution des projets liés aux objectifs prioritaires de l'organisation, l'ensemble des projets évolue de façon favorable. À noter que les données présentées sont en date du 20 juillet 2020.

8.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers

M. Jean-Sébastien Thouin, chef de service, gestion des risques et sécurité de l'information, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

M^{me} Marie-Ève Giroux trouve fort intéressant le mécanisme développé et mis en œuvre afin de permettre aux usagers de s'exprimer au sujet de leur expérience, leurs préoccupations et leurs observations en lien avec l'événement indésirable dont ils ont été victimes. Ce processus contribuera à l'amélioration d'événements sentinelles en identifiant des mesures de prévention de certaines pratiques par exemple, pour éviter que ces incidents ne se reproduisent et finissent par avoir des conséquences graves. Elle termine en émettant le souhait que des outils d'évaluation de la prévention du suicide soient développés rapidement afin d'aider le personnel du réseau et leur famille.

Pour sa part, M^{me} Micheline Ulrich tient à souligner la grande disponibilité et la présence soutenue sur le terrain des équipes de la prévention des infections, notamment auprès des ressources intermédiaires (RI) et des résidences pour aînés (RPA).

8.3 Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 – Bilan

M. Jacques Drolet, directeur adjoint, performance organisationnelle, présente le bilan de l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2019-2020 et répond aux questions des membres.

Notons que le pourcentage des indicateurs pour lesquels les engagements sont atteints ou presque atteints (34 % + 21 % = 55 %) est supérieur au pourcentage de l'année précédente (50 %).

En terminant, M. Drolet précise que la nouvelle EGI 2020-2021 sera déposée à la prochaine rencontre du conseil d'administration.

9. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi des séances du 8 juillet et du 4 septembre 2020

9.1 Rapport de la présidente

M^{me} Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, présente son rapport.

1. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de la déclaration d'intérêts (annexe 3) mise à jour de deux administrateurs et s'en est déclaré satisfait.

2. Mandat et plan de travail 2020-2021 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a passé en revue son nouveau plan de travail 2020-2021, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 portant sur les mandats suivants :

- Élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement.
- Élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) applicable aux membres du conseil d'administration (CA) : révision approuvée par le conseil d'administration le 25 septembre 2019. Prochaine révision : 25 septembre 2022.
- Veiller à la diffusion, à la promotion et à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs : en continue.
- Élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques.
- Élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du CA : exercice annuelle d'évaluation complétée pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.
- Élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du CA : révision de la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* et de la *Politique de formation continue des administrateurs* présentée pour approbation au conseil d'administration du 16 septembre 2020.
- Contribuer à l'exercice d'évaluation selon les normes d'Agrément Canada : suivi de l'évaluation des travaux en lien avec la norme gouvernance.

3. Rapport annuel d'activités 2019-2020 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de son rapport annuel 2019-2020 et recommande au conseil d'administration qu'il en prenne acte.

4. Processus d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités

Le CA a complété son exercice annuel d'évaluation de son fonctionnement et de son rendement pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Dans l'évaluation du fonctionnement des comités du CA, nous avons obtenu des rétroactions positives qui démontrent l'excellent travail de fond fait en comité. On y souligne à la fois la rigueur des présidents de comité et les processus internes qui y sont associés : la présence de plan de travail, les suivis effectués avec l'équipe de direction, les rencontres dynamiques et enrichissantes.

Pour le CA dans son ensemble, le bon fonctionnement du CA ainsi que les mécanismes dont il s'est doté pour s'acquitter de ses responsabilités sont soulignés comme de bons coups, incluant les rencontres spéciales en lien avec la pandémie. Certains défis ont également été soulevés, notamment en lien avec le degré d'implication du CA dans l'élaboration du plan stratégique sachant que ce dernier provient directement du MSSS, le besoin de se nourrir davantage de bonnes pratiques en ayant des espaces dédiés à la réflexion sur ce qui se fait mieux ailleurs et comment l'implanter et l'adapter dans notre CIUSSS.

Un portrait global des résultats sera présenté à la séance plénière du CA du 16 septembre 2020.

5. Révision de la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur*

En vertu de l'article 22 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer un programme d'accueil pour les membres du conseil d'administration. Le comité a procédé à l'élaboration d'une politique, adoptée au conseil d'administration du 14 juin 2017 (à réviser aux 3 ans, soit le 14 juin 2020), visant à décrire les mécanismes mis en place pour assurer l'accueil et l'intégration d'un nouvel administrateur afin que ce dernier puisse contribuer pleinement et rapidement aux travaux du conseil d'administration et de ses comités. Un programme d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur est enchâssé dans la politique.

Objectifs de la politique :

- Optimiser la qualité de l'accueil et de l'intégration du nouvel administrateur;

- Familiariser l'administrateur avec la mission, la vision et les valeurs de l'organisation, le rôle attendu et le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;
- Favoriser l'engagement de l'administrateur et sa valeur ajoutée à l'organisation;
- Soutenir l'administrateur dans l'appropriation de ses fonctions.

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de la version révisée de la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* et en recommande l'adoption au conseil d'administration.

6. Révision de la *Politique de formation continue des administrateurs*

En vertu de l'article 22 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer un programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration. Le comité a procédé à l'élaboration d'une politique, adoptée au conseil d'administration du 14 juin 2017 (à réviser aux 3 ans, soit le 14 juin 2020) visant à décrire les mécanismes mis en place pour assurer le maintien et le développement des compétences des administrateurs afin que ces derniers puissent contribuer pleinement aux travaux du conseil d'administration et de ses comités. La politique définit les balises du programme de formation continue des administrateurs qui sera élaboré sur une base annuelle par le comité de gouvernance et d'éthique et le président du conseil d'administration.

Objectifs de la politique :

- Développer une culture qui mise sur le potentiel des administrateurs;
- Favoriser le maintien et le développement des connaissances, des habiletés et des aptitudes requises par les administrateurs afin de leur permettre d'exercer adéquatement leurs fonctions;
- Accentuer le maillage, la complémentarité et les zones de collaboration entre les administrateurs, les instances internes et les partenaires.

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de la version révisée de la *Politique de formation continue des administrateurs* et en recommande l'adoption au conseil d'administration.

7. Journée stratégique du conseil d'administration

Une Journée stratégique du conseil d'administration se tiendra le 30 septembre prochain réunissant une cinquantaine de personnes, dont les président et vice-président des conseils professionnels, les chefs de départements médicaux et les directeurs des directions du CCSMTL. Cette retraite stratégique permettra d'échanger, de réfléchir et de convenir des prochaines étapes et des objectifs prioritaires pour notre organisation.

Étant tourné vers un nouveau plan stratégique 2019-2023, les thèmes suivants seront abordés lors de cette activité :

- Bilan du plan stratégique 2015-2019
- Portrait de la santé de notre population
- Nouveau plan stratégique 2019-2023 du CCSMTL
- Grandes priorités organisationnelles
- Grands chantiers de travail

À la suite des diverses présentations, un temps d'échange sera prévu entre les administrateurs. Si jamais une deuxième vague COVID-19 devait se présenter, il sera envisagé de faire la rencontre de façon virtuelle.

Également, une séance spéciale du conseil d'administration sera organisée le 10 septembre prochain à 16 h portant essentiellement sur le bilan COVID-19.

8. Formation sur le budget et formation sur la prise de décisions éthiques

Formation sur le « Budget »

Une formation sur le « Budget », destinée aux administrateurs du conseil d'administration du CCSMTL, préparée par l'équipe des ressources financières, est prévue pour l'automne prochain. Plusieurs thèmes seront abordés, passant du budget provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux, des différents modes de financement, jusqu'à la conception même d'un budget. Les objectifs de la formation sont les suivants :

Objectifs de la formation :

- Comprendre les principes comptables de base en lien avec les budgets
- Maîtriser le cycle budgétaire du CCSMTL
- Comprendre les différents modes de financement
- Connaître les différents rapports financiers
- Comprendre l'importance de la performance financière

Thèmes abordés :

- Gouvernance de la gestion budgétaire et de la performance financière
- Mode de fonctionnement : du MSSS au CCSMTL
- Types de financement
- Processus budgétaire du CCSMTL
- Redditions de comptes MSSS et autres instances
- Revenus et dépenses
- Unités de mesure et performance financière
- Enjeux et défis

Formation sur la « Prise de décisions éthiques »

Une formation sur la « *Prise de décisions éthiques* », destinée aux administrateurs du conseil d'administration du CCSMTL, sera préparée par le comité de gouvernance et d'éthique et est prévue en début d'année 2021.

9. Calendrier 2020-2021 des séances du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique convient de tenir quatre séances par année (février, mai, septembre, novembre). Un projet de calendrier, lequel doit tenir compte des séances du conseil d'administration, a été soumis et entériné par le comité.

La prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique se tiendra le vendredi 20 novembre 2020 à 13 h.

10. Mise à jour du questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Le comité de gouvernance et d'éthique a approuvé la mise à jour du questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration. Certains énoncés de questions portant à interprétation et à confusion dans la compréhension des membres, ont été reformulés.

9.2 Rapport annuel d'activités 2019-2020

Résolution 2020-09-16-103

Rapport annuel 2019-2020 du comité de gouvernance et d'éthique

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel 2019-2020 du comité de gouvernance et d'éthique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

9.3 Révision de la politique - Accueil et d'intégration du nouvel administrateur

Résolution 2020-09-16-104

Révision de la politique - Accueil et intégration du nouvel administrateur

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer un programme d'accueil pour les membres du conseil d'administration.

ATTENDU QUE la politique vise à décrire les mécanismes mis en place pour assurer l'accueil et l'intégration d'un nouvel administrateur afin que ce dernier puisse contribuer pleinement et rapidement aux travaux du conseil d'administration et de ses comités.

ATTENDU QU'un programme d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur est enchâssé dans la politique.

ATTENDU QUE la politique *Accueil et d'intégration et intégration* doit être révisée aux 3 ans et est venue à échéance.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la version révisée de la politique *Accueil et intégration du nouvel administrateur* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette politique entre en vigueur le 16 septembre 2020.

9.4 Révision de la politique - Formation continue des administrateurs

Résolution 2020-09-16-105

Révision de la politique - Formation continue des administrateurs

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer un programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration.

ATTENDU QUE la politique vise à décrire les mécanismes mis en place pour assurer le maintien et le développement des compétences des administrateurs afin que ces derniers puissent contribuer pleinement aux travaux du conseil d'administration et de ses comités.

ATTENDU QUE la politique définit les balises du programme de formation continue des administrateurs qui sera élaboré sur une base annuelle par le comité de gouvernance et d'éthique et le président du conseil d'administration.

ATTENDU QUE la politique *Formation continue des administrateurs* doit être révisée aux 3 ans et est venue à échéance.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la version révisée de la politique *Formation continue des administrateurs* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette politique entre en vigueur le 16 septembre 2020.

9.5 Mise à jour du questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Résolution 2020-09-16-106

Mise à jour du questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, lesquels doivent être approuvés par le conseil d'administration.

ATTENDU QUE l'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration est une composante essentielle d'une saine gouvernance.

ATTENDU QU'en septembre 2016, le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à l'élaboration d'une politique et de questionnaires relatifs à l'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration.

ATTENDU QUE cette politique permet de doter le conseil d'administration d'un processus systématique annuel d'évaluation du fonctionnement et du rendement individuels et d'équipe, confidentiel, qui évalue les pratiques dans un souci d'amélioration continue.

ATTENDU QUE ce questionnaire vise l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à certains énoncés de questions portant à interprétation et à confusion dans la compréhension des membres.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la mise à jour du questionnaire du fonctionnement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

10. Comité de vérification – Suivi de la séance du 3 septembre 2020

10.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente son rapport.

1. SITUATION FINANCIÈRE

1.1 Budget détaillé (RR-446) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'exercice 2020-2021

On constate que le budget est reconduit et indexé de la base budgétaire de 0,97 %, pour le moment il n'y a pas d'augmentation de salaires. L'indexation pour les organismes communautaires est de 2,20 % par rapport à 1,80 % l'an dernier.

On note des nouveaux financements récurrents et non-récurrents

- Rehaussement des services destinés aux jeunes en difficulté et à leur famille – 8,5 M\$.
- Accroissement des services à domicile (SAD) pour les enfants majeurs lourdement handicapés – 667 500 \$.
- Aide-techniques (auparavant les coûts de main d'œuvre étaient financés par la RAMQ) - 5,9 M\$.
- Rehaussement des services généraux – 630 000 \$.

Annualisation des financements récurrents 2019-2020 :

- Nouveaux développements annoncés en cours d'année 2019-2020 : protection de la jeunesse – 3,9 M\$ à 5,4 M\$.

On note le retrait des financements non-récurrent 2019-2020 :

- Financements non-reconduits suite à l'échéance des conventions collectives – (2,9 M\$).
- Retrait règle de financement à 90 % en imagerie médicale suite à l'implantation du financement axé sur le patient (FAP), etc. – (1,4 M\$).

Étant donné le contexte actuel, la date de transmission pour le budget 2020-2021 est au plus tard le 15 septembre 2020 et une extension au 17 septembre 2020 a été accordée au CCSMTL en raison de la tenue du CA le 16 septembre 2020.

Le comité de vérification recommande au conseil d'adopter le budget détaillé (RR-446) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) pour l'exercice 2020-2021.

1.2 Situation financière à la période 4 se terminant le 18 juillet 2020

Un sommaire de la situation financière à la période 4 se terminant le 18 juillet 2020 est présenté pour information.

Le résultat est un déficit de 5,6 M\$ à la période 4 par rapport à 9,8 M\$ à la même période en 2019-2020. Ce déficit est principalement causé par une baisse de la contribution des usagers de 4 717 691 \$. Une analyse est en cours pour évaluer la portion reliée à la COVID. On mentionne qu'en CHSLD, nous avons actuellement environ 300 places de moins.

Un surplus important dans les congés annuels et congés fériés non pris en raison de la COVID pourrait sous-évaluer notre déficit à la période 4.

On note des économies COVID gelées à ce jour pour 14 824 565 \$ qui seront retirées des budgets des directions. Une note a été transmise aux directeurs pour les informer le 31 août dernier. Le comité de vérification continuera d'assurer une vigie des budgets des directions.

1.3 Situation financière pandémie COVID-19 à la période 4 se terminant le 18 juillet 2020

Un sommaire des coûts en lien avec la pandémie à la période 4 se terminant le 18 juillet 2020 est présenté pour information.

On note que les coûts additionnels de rémunération sont de 71 273 910 \$ et comprennent :

- Le temps supplémentaire : 13 235 731 \$
- Primes de 4 % et 8 % : 15 246 186 \$
- Primes de 100 \$, 200 \$ et 400 \$: 8 469 005 \$

Les autres charges représentent 47 227 150 \$.

La projection des dépenses d'exploitation au 31 mars 2021 : 368 432 265 \$
La projection des dépenses capitalisables au 31 mars 2021 : 14 666 240 \$

L'évolution des dépenses en lien avec le COVID sera suivie à chaque période et présentée au comité de vérification pour information.

2. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DIRECTION ADJOINTE – DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTENARIATS URBAINS

2.1 Répartition des crédits régionaux 2020-2021 au 1^{er} avril 2020 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et jeux pathologiques

Le budget présenté pour 2020-2021 au montant de **145 055 060 \$**, a été indexé au taux de 2,2 % pour les organismes et au taux de 0,97 % pour les établissements. Il est constitué des trois programmes suivants :

1. Le PSOC : 133 167 784 \$

Crédits dédiés aux organismes communautaires aux fins suivantes :

- la mission globale;
- les ententes spécifiques;
- les fonds non répartis pour répondre à des besoins ponctuels.

À Montréal, 531 organismes sont admis au PSOC au 1^{er} avril 2020. Ces organismes sont classés à l'intérieur de 26 catégories qui réfèrent à des clientèles (ex. : communautés culturelles, personnes

démunies, etc.), des problématiques de santé (ex : alcoolisme/dépendance, VIH-SIDA, santé mentale), à des organisations ou des services (centres de femmes, maisons des jeunes, maisons d'hébergement pour femmes violentées, maintien à domicile, etc.).

2. Les ententes Hors PSOC (HPSOC) pour activités spécifiques autres programmes: 10 984 253 \$

Ententes de services conclues à l'intérieur des neuf programmes-services par un contrat de collaboration qui traduit les engagements des parties;

3. Les crédits Jeux pathologiques : 903 023 \$.

Faits saillants :

- 5 nouveaux organismes ont été admis au programme PSOC pour l'exercice 2020-2021, comparativement à 4 pour l'exercice 2019-2020. De ces 5 nouveaux admis, 2 organismes proviennent de Montréal-Nord.
- Seulement 2 retraits au programme contrairement à 6 l'année dernière.

Le cadre de référence est disponible sur le site internet de l'établissement pour plus d'information.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la répartition des crédits régionaux 2020-2021 dédiés aux organismes dans le cadre du PSOC, HPSOC et jeux pathologiques pour un montant total de **145 055 060 \$**.

2.2 Programme vers un chez-soi volet COVID

Dans le cadre de la nouvelle *Entente du programme Vers un chez-soi (VCS)*, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie le leadership et l'administration du programme fédéral VCS au CCSMTL. Ce programme se situe dans le cadre du plan de transition en itinérance dans le contexte COVID, en suivi des mesures d'urgence déployées avec la ville en première vague.

Le programme devra se déployer en deux volets :

- La mise en place d'un système d'accès coordonné régional pour favoriser l'accès à des services et à des logements permanents pour des personnes en situation d'itinérance ;
- Le financement de projets liés au plan d'action communautaire en itinérance.

La transition du programme a été devancée d'un an, considérant la pandémie, pour assurer une réponse rapide à la COVID-19. Le CIUSSS devra rapidement mettre en place des modalités de gestion du programme.

Pour l'année 2020-2021, deux financements non récurrents de 2,8 M\$ et 10 M\$ ont été rendus disponibles à la région de Montréal en réponse à la COVID-19. Ces financements visent à soutenir les organismes communautaires afin de déployer des réponses d'urgence en itinérance et déployer les mesures du Plan de transition en itinérance-COVID-19. Ce plan a été élaboré avec la collaboration du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), du Mouvement pour mettre fin à l'itinérance (MMFIM), du Cercle consultatif sur la santé des Autochtones de Montréal, de la Ville de Montréal et du réseau de la santé.

Les financements 2020-2021 (total : 12,8 M\$) ont permis :

- Fond d'urgence aux organismes communautaires pour assurer le maintien ou l'ajout de service d'urgence **(1 M\$)**.
- Ouverture de site d'hébergement d'urgence temporaire en itinérance **(1,8 M\$)**.
- L'adaptation des services selon les mesures de Santé publique **(3 M\$)**.
- Hébergement et accompagnement en logement **(7 M\$)**.

Ces actions en cours de déploiement, visent la reprise par le milieu communautaire de différentes mesures d'hébergement d'urgence temporaires, tout en s'inscrivant dans une vision élargie et structurante, basée sur les besoins variés des personnes actuellement hébergées dans les sites temporaires. Afin d'assurer une continuité après la fermeture des sites temporaires et d'accompagner les personnes vers une sortie de l'itinérance, plusieurs projets sont déployés dont voici la liste :

Projet	Organisme porteur	Nombre total de lits	Montant accordé
Projet trajectoire COVID : Royal Victoria et hébergement	Mission Accueil Bon	160	2 700 000 \$
	Réservé au CCSMTL		300 000 \$
Projet femmes : Royal Victoria hébergement	Mission Accueil/Patricia Bon Mackenzie/Chainon	40	1 000 000 \$
Projet femmes : Accompagnement en logement privé	Chez Doris		36 750 \$
Projet Est : Hébergement YMCA Hochelaga	CAP St-Barnabé	65 + 36	1 068 000 \$
	CareMtl	25	
Projet autochtone : Hébergement YMCA Guy-Favreau	Projet Autochtone du Québec	50	800 000 \$
Projet Jeunesse : Équipe mobile	Dans la rue	15	562 000 \$
Prolongation des sites d'hébergement temporaires			250 000 \$
Sous-total			6 716 750 \$
En attente de répartition			283 250 \$
			7 000 000 \$

- Financement additionnel 2020-2021 de **4,6 M\$** : Un montant additionnel de 4,6 M\$ est attendu pour le financement des rénovations du Royal-Victoria, des services cliniques de la DPSMD pour le volet santé du Projet Royal-Victoria, la mise en place d'une zone jaune régionale et la mise en place des mesures hivernales incluant l'ajout de 200 lits d'hébergement d'urgence à haut seuil.

3. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE (DRSP)

3.1 Crédits régionaux pour la santé publique 2020-2021

La DRSP gère une enveloppe de crédits régionaux en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ces crédits sont répartis entre les partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets tant en protection, en prévention et en promotion de la santé. Les crédits destinés aux organismes communautaires ont été indexés par le MSSS à 2,20 %.

Orientations	Versé aux organismes communautaires
Des enfants qui naissent et se développent en santé	4 874 019 \$
Des jeunes en santé qui réussissent leur apprentissage scolaire	6 841 453 \$
Une population vaccinée et protégée des infections et des menaces chimiques et physiques	6 503 494 \$
Environnement urbain et saines habitudes de vie	2 992 118 \$
Santé des adultes et des aînés	0 \$
Développement social	613 886 \$
Total	21 824 970 \$

Étant donné le contexte, nous avons pu devancer des versements pour certains organismes.

Une des nouveautés cette année est un financement historique qui a été récupéré pour le dispensaire

diététique de Montréal qui touche les femmes enceintes au montant de 401 175 \$.

Un financement additionnel non récurrent de 3,4 M\$ a été reçu pendant la pandémie pour le développement des jeunes pour des actions en lien avec la prévention des dépendances.

Un financement de 2 M\$ non récurrent a été reçu pour les Opioides.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les *Crédits de santé publique Année 2020-2021* et la *Répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon récurrente et non récurrente de 21 824 970 \$ pour l'année 2020-2021*.

4. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

4.1 Mandat de l'audit des états financiers pour l'année 2020-2021

À chaque année, le conseil d'administration doit procéder à l'adoption d'une résolution relativement à l'octroi du mandat de l'audit des états financiers pour l'année financière en cours.

Un mandat d'audit pour une période de quatre ans, a été attribué à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à partir de l'année financière 2019-2020.

Le mandat actuel, en l'occurrence Raymond Chabot Grant Thornton, est renouvelable jusqu'à l'année financière 2022-2023 inclusivement.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration de reconduire pour l'année financière 2020-2021 le mandat de l'audit des états financiers du CCSMTL à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

4.2 Régime d'emprunt à long terme du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021

Le CCSMTL pourra effectuer des emprunts à long terme d'ici le 31 décembre 2021 afin de renouveler les emprunts échus qui servent au financement de ses immobilisations pour un montant maximum de 58 786 290,24 \$.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver le régime d'emprunt à long terme du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021 au montant de 58 786 290,24 \$.

4.3 Modification des signataires autorisés à la résolution autorisant la mise en place d'une marge de crédit auprès du Ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement

La résolution numéro 2020-03-25-325 doit être modifiée afin que soit écrit, au 4^e alinéa du dispositif, que l'un ou l'autre des dirigeants suivants : la présidente-directrice générale, le président-directeur général adjoint, la directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques ou la directrice des ressources financières, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit et toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des emprunts par marge de crédit.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration que toutes les dispositions de la résolution numéro 2020-03-25-325 adoptée le 25 mars 2020, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes citées plus haut.

4.4 Autorisation d'emprunt maximum 100 M\$

L'autorisation d'emprunt actuelle se termine le 26 octobre 2020.

Les comptes à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au 5 août 2020 sont de l'ordre de 96,5 M\$.

Les coûts additionnels occasionnés par la COVID-19, sont de 92,9 M\$ à la période financière numéro 3 terminant le 20 juin 2020.

La paie bihebdomadaire des employés est de l'ordre de 45 M\$.

Le niveau des liquidités sera approximativement à découvert de 30 M\$, le 26 octobre 2020.

Ce niveau des liquidités à découvert ne nous permettra pas d'assurer nos obligations.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser madame Sonia Bélanger,

présidente-directrice générale, à demander au ministère de la Santé et des Services sociaux, une autorisation d'emprunt maximale de 100 M\$, renouvelable et valide jusqu'au 26 octobre 2021.

5. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

5.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle – modification à des contrats de construction et dépassements de coûts

La liste des modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de 100 000 \$ et plus et le rapport des modifications à des contrats de construction de 100 000 \$ et plus et dépassements de coûts, pour la période du 11 mai au 14 août 2020 sont déposés pour information.

On note 18 contrats signés depuis le début de 2020-2021. Pour l'année 2019-2020, 38 contrats ont été signés dont 10 qui ont eu des dépassements de coûts soit 26 % du nombre total de contrat.

Aucun contrat en 2020-2021 a eu de dépassement jusqu'à maintenant.

On note plusieurs dépassements de coûts variant de 11,1 % jusqu'à 58,3 % en raison de la pandémie, erreurs de relevés et coordination de la part des professionnels ainsi que diverses conditions de chantiers.

5.2 Renouvellements et modifications de baux

Un document qui présente de nouvelles propositions d'entente ou de renouvellement de baux soit six (6) renouvellements, trois (3) modifications, et de quatre (4) fin de baux est déposé pour information.

Le détail de ces baux se retrouve dans la fiche synthèse et résolution déposées au conseil ainsi que la pièce jointe (tableau des baux).

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les renouvellements et modifications des baux identifiés dans la fiche synthèse.

6. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

6.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle

La liste des contrats de 25 000 \$ (services) et plus et 100 000 \$ (biens et construction) et la liste des modifications de plus de 25 % des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services) sont déposées pour information.

Au total, 126 contrats ont été signés en raison de la COVID. Parmi ces 126 contrats, 14 ont été faits en appel d'offres et 112 contrats en gré à gré dont 75 sont en lien avec la COVID.

Faits saillants sont présentés par regroupement :

- 15 contrats ont été signés pour des services de gardiens de sécurité pour un montant de 979 617,63 \$.
- 2 contrats pour des services professionnels de soutien à la gestion des équipements de protection individuelle (EPI) et retard dans les appels d'offres pour un montant de 403 920,00 \$ avec la firme CIM Conseil.
- 5 contrats pour des services professionnels en informatique pour un montant de 1 004 758,28 \$ avec CIM conseil, COFOMO et Procontact.
- 7 contrats pour l'entretien ménager et désinfection (multi-sites) en plus du personnel déjà sur place pour un montant de 322 990,00 \$ avec divers fournisseurs. Augmentation de la fréquence de désinfection des surfaces.
- 12 contrats pour l'approvisionnement en équipements de protection individuelle avec plusieurs fournisseurs pour un montant de 5 387 400,16 \$. Nous voulons atteindre une réserve d'équipements pour environ 3 mois. Actuellement, nous avons en moyenne 45 jours.
- 6 contrats de gré à gré pour le projet de bâtiment modulaire de l'Hôpital de Verdun pour augmenter la capacité des lits, signature en gré à gré dû aux chambres doubles inutilisées dans le cadre du COVID-19 en lien avec la situation d'urgence avec Axor construction, Bouthillette Parizeau et BES pour un montant de 24 327 490,18 \$.
- 1 contrat pour des services professionnels de prise en charge du volet enquête dans le cadre de la pandémie de COVID-19 avec Technologies I3Vision Inc. pour un montant de 9 654 816,00 \$ pour une durée de 6 mois.

- 6 contrats pour des places en RI pour un total de 87 places pour le maintien du milieu de vie avec

diverses ressources pour un montant de 22 567 187,62 \$.

- 9 contrats pour des renouvellements de service informatique ou acquisition de licences avec plusieurs fournisseurs pour un montant de 4 989 902,97 \$.

On note plusieurs dépassements de coûts dans les modifications de 25% à des contrats de plus de 250 000 \$ en raison de la pandémie.

7. ÉVALUATION DU RENDEMENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité a pris connaissance des résultats suite à l'évaluation.

10.2 Budget détaillé (RR-446) pour l'exercice 2020-2021

Résolution 2020-09-16-107

Budget détaillé (RR-446) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'exercice 2020-2021

ATTENDU la responsabilité du président-directeur général de l'établissement quant aux prévisions budgétaires de fonctionnement énoncées à l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2);

ATTENDU le cadre législatif de budgétisation du réseau sociosanitaire;

ATTENDU les orientations ministérielles et régionales, ainsi que les paramètres budgétaires transmis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU le budget initial transmis par le MSSS le 3 juillet 2020 ;

ATTENDU la circulaire 2020-003 « *Suivi financier des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – planification budgétaire* » qui précise que les conseils d'administration des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement en équilibre dans les trois semaines de la date où le MSSS leur a fait connaître le montant des sommes qu'il affecte à leur budget pour l'année financière concernée. Étant donné le contexte actuel, la date de transmission pour le budget 2020-2021 est au plus tard le 15 septembre 2020 et une extension au 17 septembre 2020 a été accordée au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) en raison de la tenue du conseil d'administration le 16 septembre 2020;

ATTENDU les principes directeurs qui ont guidé la préparation des prévisions budgétaires 2020-2021 soit la reconduction de la base annuelle du budget 2019-2020, l'indexation régulière (salaires et charges sociales) ainsi que la récurrence et/ou l'annualisation des ajustements budgétaires signifiés en 2019-2020;

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé, de recommander au conseil d'administration :

- d'adopter les prévisions budgétaires 2020-2021 avec le rehaussement des bases budgétaires prévues par le ministère de la Santé et des Services sociaux qui permettra au CCSMTL d'atteindre l'équilibre budgétaire au 31 mars 2021.
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.
- de transmettre au MSSS, conformément à l'article 285 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, les prévisions budgétaires du CCSMTL pour l'exercice 2020-2021.

10.3 Répartition des crédits régionaux 2020-2021 au 1er avril 2020 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et jeux pathologiques

Résolution 2020-09-16-108

Crédits régionaux 2020-2021 dédiés aux organismes du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) ainsi qu'à certains établissements et OSBL œuvrant en santé et services sociaux.

ATTENDU QUE le budget pour 2019-2020 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), hors PSOC et Jeux pathologiques est de **145 055 060 \$**;

ATTENDU QUE les étapes nécessaires à la répartition de ce budget ont été réalisées;

ATTENDU QUE ces répartitions ont fait l'objet d'une présentation au comité de vérification du 3 septembre 2020;

ATTENDU QUE l'établissement respecte le cadre de référence du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la répartition des crédits régionaux 2020-2021 dédiés aux organismes dans le cadre du PSOC, HPSOC et jeux

pathologiques pour un montant total de **145 055 060 \$**.

10.4 Répartition des crédits régionaux pour la santé publique 2020-2021

Résolution 2020-09-16 -109

Crédits de santé publique pour 2020-2021 et répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon récurrente et non récurrente pour 2020-2021

ATTENDU QUE la Direction régionale de santé publique gère une enveloppe de crédits régionaux en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU QUE les crédits sont répartis aux partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets en protection, prévention et promotion de la santé ;

ATTENDU QUE les crédits destinés aux organismes communautaires ont été indexés par le MSSS à 2,20 %.

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les Crédits de santé publique Année 2020-2021 et la répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon récurrente et non récurrente de **21 824 970 \$** pour l'année 2020-2021.

10.5 Mandat de l'audit des états financiers pour l'année 2020-2021

Résolution 2020-09-16-110

Mandat de l'audit des états financiers pour 2020-2021

ATTENDU QU'à chaque année, le conseil d'administration doit procéder à l'adoption d'une résolution relativement à l'octroi du mandat de l'audit des états financiers pour l'année financière en cours ;

ATTENDU QU'un mandat d'audit pour une période de quatre ans, a été attribué à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à partir de l'année financière 2019-2020 ;

ATTENDU QUE le mandat actuel, en l'occurrence Raymond Chabot Grant Thornton, est renouvelable jusqu'à l'année financière 2022-2023 inclusivement ;

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité, de reconduire pour l'année financière 2020-2021 le mandat de l'audit des états financiers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

10.6 Régime d'emprunts à long terme du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2021

Résolution 2020-09-16-111

Régime d'emprunts à long terme du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 58 786 290,24 \$;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités ;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 15 juillet 2020 ;

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 58 786 290,24 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l’Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s’étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l’Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l’Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d’une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l’octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu’aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l’emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu’en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l’emprunt concerné, qu’aux fins suivantes :
 - i) le financement à long terme des dépenses d’immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l’article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l’article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu’à concurrence d’un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
 - ii) le financement à long terme des dépenses d’immobilisations, d’équipements ou d’informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu’à concurrence d’un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l’année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii) le refinancement d’une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv) le remboursement d’emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU’aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l’Emprunteur;
4. QU’en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l’Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d’emprunts jusqu’à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d’une seule et unique convention de prêt à conclure entre l’Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l’ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d’intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d’assurer le paiement à l’échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l’Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d’une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l’Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d’émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l’un ou l’autre des dirigeants suivants :
- La présidente-directrice générale ;
 Le président-directeur général adjoint ;
 La directrice des ressources financières ou
 La directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques ;

de l’Emprunteur, **pourvu qu’ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l’Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d’hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et

garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

10.7 Modification des signataires autorisés à la résolution autorisant la mise en place d'une marge de crédit auprès du Ministre des finances, à titre de responsable du Fonds de financement

Résolution 2020-09-16-112

Modification des signataires autorisés à la résolution autorisant la mise en place d'une marge de crédit auprès du Ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a, en vertu de sa résolution numéro 2020-03-25-325 du 25 mars 2020, autorisé la mise en place d'une marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

ATTENDU QUE le CCSMTL a obtenu toutes les autorisations requises pour mettre en place cette marge de crédit et pour réaliser des emprunts prévus à la présente résolution ;

ATTENDU QUE le CCSMTL souhaite modifier la résolution pour préciser les éléments du 4^e alinéa du dispositif ;

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver :

1. QUE la résolution numéro 2020-03-25-325, adoptée le 25 mars 2020, autorisant la mise en place d'une marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement qui se décline ainsi :

Résolution 2020-03-25-325

Emprunt par marge de Crédit

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (l' « Emprunteur ») désire, conformément aux autorisations reçues de la ministre de la Santé et des Services sociaux (la « Ministre ») en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autres, mettre en place une marge de crédit, lui permettant d'emprunter, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement (le « Prêteur »);

ATTENDU Qu'il est opportun d'autoriser ces emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE l'Emprunteur a obtenu toutes les autorisations requises pour mettre en place cette marge de crédit et pour réaliser des emprunts prévus à la présente résolution;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

1. QUE l'Emprunteur soit autorisé à mettre en place une ou des marges de crédit, auprès du Prêteur et à conclure, à cette fin, une convention de marge de crédit, le tout aux conditions suivantes;
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) le montant du solde des emprunts par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé de temps à autre par la Ministre;
2. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1b), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursé;
3. QUE chaque emprunt ou remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit soit constaté par la remise d'une confirmation de transaction au Prêteur;
4. QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (l' « Emprunteur »), ou le(s) représentant(s) de l'Emprunteur, soi(en)t autorisé(s), au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit et toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des emprunts par marge de crédit.
soit modifiée par le remplacement du 4^e alinéa par le suivant :

« QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidente-directrice générale ;
Le président-directeur général adjoint ;
La directrice des ressources financières ou
La directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques ;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit et toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des emprunts par marge de crédit. »

2. QUE toutes les dispositions de la résolution numéro 2020-03-25-325 adoptée le 25 mars 2020, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

10.8 Renouvellement de l'autorisation d'emprunt du ministère de la Santé et des Services sociaux

Résolution 2020-09-16-113

Renouvellement – Autorisation d'emprunt du ministère de la Santé et des Services sociaux

ATTENDU QU'une autorisation d'emprunt est nécessaire pour prévenir les besoins de liquidité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal jusqu'au 26 octobre 2021 ;

ATTENDU QUE les comptes à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux au 5 août 2020 sont de l'ordre de 96,5 M\$;

ATTENDU QUE les coûts additionnels occasionnés par la COVID-19, sont de 92,9 M\$ à la période financière numéro 3 terminant le 20 juin 2020;

ATTENDU QUE la paie bihebdomadaire des employés est de l'ordre de 45 M\$;

ATTENDU QUE le niveau des liquidités sera approximativement à découvert de 30 M\$, le 26 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE le niveau des liquidités à découvert ne nous permettra pas d'assurer nos obligations ;

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, à demander au ministère de la Santé et des Services sociaux, une autorisation d'emprunt maximale de 100 M\$, renouvelable et valide jusqu'au 26 octobre 2021.

10.9 Baux immobiliers

Résolution 2020-09-16-114

Baux immobiliers

A) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE/SOUS-LOCATAIRE :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux renouvellements des ententes suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
Direction de la Santé publique	1301, rue Sherbrooke Est
Centre de coordination de services Beaubien	7077, rue de Beaubien Est
Centre jeunesse Montréal - Bureau Centre	5800, rue Saint-Denis
CPEJ de l'Église	471-475, rue de l'Église
CPEJ Maisonneuve Est	1001, boulevard de Maisonneuve Est

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux modifications des ententes suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
Centre de coordination de services Beaubien	7089 et 7085, rue de Beaubien Est
Centre de coordination de services Beaubien	7067, rue de Beaubien Est
CPEJ Maisonneuve Est	1001, boulevard de Maisonneuve Est

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux fins de baux des ententes suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
	1001, boulevard de Maisonneuve Ouest (ARO Inc.)
	5000, rue Sherbrooke Est
	1001, boul. de Maisonneuve Ouest (Manuvie)

B) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATEUR :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement de l'entente suivante :

Nom de l'installation	Adresse
Centre Jeunesse de Montréal – Site Décarie	4434, boul. Décarie

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la fin de bail de l'entente suivante :

Nom de l'installation	Adresse
Centre d'hébergement Champlain	1324, rue Crawford

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser ces dits renouvellements, modifications, et fins de baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locataire, sous-locataire et locateur, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- d'autoriser le directeur des services techniques ou la directrice générale adjointe - Soutien, administration et performance de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

11. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 8 juillet 2020

11.1 Rapport du président

M. Gérard Dufour, président du comité des ressources humaines, présente son rapport.

1. Calendrier 2020-2021

La proposition du calendrier 2020-2021 est adoptée à l'unanimité. Néanmoins, M. Dufour mentionne les éléments suivants :

- Une mise à jour de la liste des membres du présent comité est à prévoir à l'automne prochain.
- Les membres abondent dans l'ajustement de la durée de la rencontre en fonction des points de l'ordre du jour, et ce, en réservant une plage-horaire de 3 h.

- En prévention d'une 2^e vague de la pandémie, il est souhaitable de prévoir tenir une ou deux rencontres supplémentaires, si nécessaire.

2. Plan de travail du comité des ressources humaines pour 2020-2021

Les membres du comité adoptent à l'unanimité les modifications sur le nouveau document du plan de travail 2020-2021. Cependant, les points non abordés de celui de 2019-2020 seront reportés au nouveau plan. Si jamais une deuxième vague survient, des ajustements à ce plan seront toujours possibles.

Pour ce qui est des négociations et de leurs retombées, le comité pourra y revenir en 2020-2021. Il est précisé que la ronde de négociation en cours concerne les conditions négociées au pallier national.

3. COVID-19 - Constats à la suite du bilan et des engagements de la DRHCAJ

Présentation faite par M^{me} Marie-Claude Lévesque (DRHCAJ)

Cette présentation est le résultat de la rencontre du Lac-à-l'épaule de la DRHCAJ ayant eu lieu le 1^{er} juillet 2020. La présentation abordait les points suivants, dont voici un résumé :

- Les facteurs liés au contexte

Le CCSMTL est le premier à faire face à plusieurs défis en lien avec la COVID-19, et ce, en très peu de temps. Les consignes centralisées, la réponse tardive des arrêtés, de la convergence de ressources et l'insécurité de la disponibilité d'équipements ont conditionné le travail de la DRHCAJ et la gestion des ressources humaines dans la planification clinique ou administrative adaptée à la situation. L'absence d'outils automatisés pour capter les mouvements de personnel dans nos systèmes, l'absence d'un plan de délestage organisationnel planifié à l'avance et la pénurie existante ont compliqué cette adaptation.

- Principales réalisations

Plus de 4500 dossiers d'embauche de volontaires ont été ouverts, 1373 futurs préposés aux bénéficiaires inscrits à une cohorte accélérée, 7500 dossiers d'absences traités et près de 5000 actions de soutien psychologique ont été déployées. Voilà quelques réalisations de la DRHCAJ et les efforts des équipes présentes 24h/7j ont été réalisés en étroite collaboration avec les syndicats, l'appui de plusieurs directions du CCSMTL et du milieu de l'enseignement.

- Constats Phase 1

Ce qui est à retenir est que la DRHCAJ a répondu au volume imposé par la COVID-19, avec un rythme extrêmement rapide, mais conséquemment avec une approche réactive. Les apprentissages de la 1^{re} vague devraient permettre l'amélioration des processus et des modalités de fonctionnement.

Ainsi, malgré des efforts importants, les opérations de délestage ont créé des problèmes de traçabilité de l'information, du stress et des situations difficiles pour plusieurs employés. Cela doit être ajusté en priorité.

Également, dans l'urgence, certaines lacunes de coordination entre les équipes ressources humaines ont été exacerbées, combinées à l'embourbement inévitable de tous les angles à couvrir pour soutenir une crise sans précédent. Les processus et outils pour soutenir une telle envergure doivent donc être prévus et ajustés pour refléter l'envergure multi-sites de notre CIUSSS.

Commentaires des membres du comité sur les constats :

Les membres du comité émettent des commentaires positifs quant aux réalisations de la DRHCAJ face à l'ampleur surhumaine des demandes. De plus, la présentation reflète la capacité de la DRHCAJ de se remettre en question et le désir de recréer la confiance avec les partenaires. Cette démarche sollicite une agilité et un plan déterminé.

La rapidité d'apprentissage de la DRHCAJ face aux événements passés est saluée, car il fallait affronter des situations en soutenant un grand nombre de gestionnaires, de médecins, mais aussi il fallait répondre aux besoins avec des outils ne répondant pas à la capacité exigée.

Concernant la pénurie de personnel, M^{me} Lévesque apporte des précisions pour confirmer l'importance de démarches entreprises avant la COVID-19 et qui sont bonifiées de son expérience :

a) L'importance de la stabilité de nos équipes

- 1- La titularisation a débuté avant la situation de la COVID-19 et se poursuit avec intensité;
- 2- La formation accélérée de préposés aux bénéficiaires est en cours : on y dénombre 936 places réservées pour les différentes cohortes du CIUSSS ;
- 3- La gestion des équipes en autosuffisance, concept en implantation depuis la dernière année ;
- 4- Maximiser le travail à temps.

b) Le rôle central des infirmières

La situation actuelle a mis en relief d'une manière évidente le rôle crucial des infirmières sollicitées à de multiples endroits en même temps :

- pour les services essentiels
- pour les centres d'hébergement en ressources intermédiaires (RI) et en résidences pour aînés (RPA).
- pour répondre aux besoins supplémentaires au soutien à domicile et à la santé publique.

Commentaires des membres et pistes de solutions pour mieux se préparer à la 2^e vague :

- Revoir les modalités de la réaffectation du personnel d'une place à l'autre pour répondre à l'urgence de la situation ;
- Tenir compte du manque d'infirmières en soins de longue durée qui s'occupaient des patients avec de lourdes maladies avant la crise ;
- Considérer la vision et le vécu des professionnels qui sont allés prêter mains fortes ;
- Récupérer la perte de confiance au niveau des CHSLD ;
- Reconsidérer le processus d'embauche, de formation et d'affectation pour profiter de toutes les expertises disponibles sur le marché ;
- Rendre le travail de l'infirmière plus attrayant ;
- Mieux prévoir la gestion du deuil ;
- Bénéficier davantage de la présence des médecins sur le terrain en situation de crise ;
- Demeurer sensible aux risques plus élevés d'absence après tout le temps supplémentaire réalisé ;
- La formation universitaire de l'infirmière est requise pour certains postes tels qu'en gériatrie ;
- Revoir le nombre de patients par infirmière en suivant l'évolution et la complexité des maladies ;
- S'assurer de la stabilité des équipes sur les unités en diminuant les équipes volantes ce qui contribuera à la qualité des soins.

- **Les engagements de la DRHCAJ :**

La DRHCAJ s'engage à **déterminer la trajectoire optimale de l'information reliée à la main-d'œuvre** en améliorant les modalités pour capter la donnée, l'automatiser et en intégrant les indicateurs essentiels à une bonne prise de décision. De plus, il est nécessaire d'avoir constamment accès aux besoins réels de main-d'œuvre des directions pour opérer efficacement l'embauche et l'affectation.

Elle s'engage aussi à **revoir le modèle et l'approche d'allocation optimale des ressources en situation de crise**, et ce, en s'équipant d'un modèle de délestage organisationnel décentralisé, tout en responsabilisant chaque direction à la prise en charge des intrants et à la planification de la contingence.

Finalement, elle s'engage à **favoriser l'application uniforme des orientations RH en période crise**. Cela devrait permettre de minimiser le risque de mobiliser des ressources de la DRHCAJ pour des interventions reliées à une mauvaise application d'une orientation RH et soutenir le maintien de la mobilisation par une meilleure cohérence.

Les membres du comité sont en accord avec le plan présenté par la DRHCAJ et proposent de l'intégrer au plan de travail du comité des RH 2020-2021.

- **Les bons coups de la DRHCAJ**

Plusieurs bons coups sont rapportés dans la présentation, entre autres le déploiement d'une équipe d'infirmières dédiée à la gestion des absences ; l'approche humaniste envers les personnes affectées et leur famille, sans oublier les mesures de soutien psychologique ; l'aide du service de l'éthique dans le traitement des dossiers de refus, la collaboration avec l'équipe médicale, le processus virtuel d'embauche, ainsi que l'actualisation de la rémunération spéciale sans délai.

La plateforme de communication « *Rendez-Vous CIUSSS* » a été grandement appréciée des membres du comité afin de demeurer en étroite contact avec l'organisation.

4. Questions diverses

- Afin d'exprimer la reconnaissance du travail accompli par les employés du CIUSSS, M^{me} Lévesque informe les membres qu'une équipe est dédiée pour trouver une formule de reconnaissance adaptée.
- En ce qui concerne le dossier des vacances, il est précisé qu'il est actif. Pour cet été, les vacances des catégories 2, 3 et 4 sont maintenues. Cependant, pour la catégorie 1, il y a 1.5 % (39 personnes dans tout le CIUSSS) touchées par des annulations de vacances partielles (3^e semaine ou 4^e semaine de vacances).

- Pour finir, quelques pistes de solutions sont proposées pour divers sujets tels que la commémoration des personnes décédées qui pourrait être célébrée par une messe collective. Aussi, la création d'une boîte à outils pour détecter les signes du stress psychologiques des employés.

À la suite d'une question d'une administratrice, M. Dufour confirme que le sujet portant sur le télétravail du personnel sera discuté à la prochaine rencontre du comité.

Au nom du conseil d'administration, il est convenu de transmettre nos remerciements à l'ensemble du personnel pour tout le travail accompli durant les temps difficiles de la pandémie via le bulletin « *Rendez-vous CIUSSS* ».

12. Rapports annuels 2019-2020

12.1 Comité des usagers du CIUSSS

Madame Monique Labelle, vice-présidente du comité des usagers du centre intégré (CUCI), présente le rapport annuel 2019-2020.

Résolution 2020-09-16-115

Rapport annuel 2019-2020 du comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de l'*Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit soumettre annuellement, selon les modalités ministérielles, un rapport d'activité, incluant un rapport financier, au conseil d'administration;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel 2019-2020 du comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12.2 Comité de gestion des risques

M. Jean-Sébastien Thouin, chef du service - Risques et sécurité de l'information, présente le rapport annuel 2019-2020 du comité de gestion des risques.

Résolution 2020-09-16-116

Rapport annuel 2019-2020 du comité de gestion des risques

ATTENDU QUE selon les « *Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques RE-1000-004-V2* », le comité de gestion des risques (CGR) est un comité qui relève du conseil d'administration et les sous-comités de gestion des risques sont des comités qui relèvent du comité de gestion des risques;

ATTENDU QUE le conseil d'administration reçoive une fois par an un rapport des activités du CGR;

ATTENDU QUE le rapport annuel du CGR présente les activités réalisées au cours de l'année 2019-2020;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel 2019-2020 du comité de gestion des risques du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12.3 Conseil multidisciplinaire

M. Marc-André Châtigny, président du conseil multidisciplinaire, présente le rapport annuel 2019-2020.

M^{me} Micheline Ulrich demande à M. Châtigny de transmettre nos remerciements à l'ensemble des membres du conseil multidisciplinaire pour leur engagement et leur implication durant la pandémie.

Résolution 2020-09-16-117

Rapport annuel 2019-2020 du conseil multidisciplinaire

ATTENDU QU'en vertu de l'article 227 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil multidisciplinaire doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2019-2020 du conseil multidisciplinaire a été adopté par le comité exécutif du conseil multidisciplinaire à sa réunion du 17 juin 2020 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.3.1. du *Règlement de régie interne du conseil multidisciplinaire*, l'assemblée générale annuelle doit se tenir dans un délai de 90 jours suivant la fin de l'année financière;

ATTENDU QU'en raison de la crise sanitaire induite par la pandémie COVID-19, le comité exécutif du conseil multidisciplinaire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a pris la décision de reporter l'assemblée générale annuelle prévue en mai 2020;

ATTENDU QUE l'Association des conseils multidisciplinaires du Québec, après diverses consultations, recommande de déposer un projet de résolution au conseil d'administration afin d'obtenir une approbation officielle de reporter l'assemblée générale annuelle de 2020.

Sur recommandation du comité exécutif du conseil multidisciplinaire, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité**, conditionnellement à la présentation de ce rapport lors de l'assemblée générale annuelle prévue le 26 mai 2021 :

- de prendre acte du rapport annuel 2019-2020 du conseil multidisciplinaire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- de prendre acte que le rapport annuel sera présenté à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du conseil multidisciplinaire mercredi le 26 mai 2021;
- dispense le comité exécutif du conseil multidisciplinaire de tenir une assemblée générale annuelle d'ici celle prévue en 2021.

12.4 Comité régional sur les services pharmaceutiques

M. Jude Goulet, président du comité régional sur les services pharmaceutiques, présente le rapport annuel 2019-2020.

À la suite d'une question, M. Goulet précise que des discussions sont en cours actuellement pour que les pharmaciens communautaires offrent, entre autres, la vaccination antigrippale. Concernant le dépistage COVID-19 par les pharmaciens, il n'y a pas de discussion sur ce dossier à ce stade-ci.

Résolution 2020-09-16-118

Rapport annuel 2019-2020 du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal

ATTENDU QUE le comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2019-2020 du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12.5 Conseil des infirmières et infirmiers

M^{me} Karine Tourigny, présidente du conseil des infirmières et infirmiers (CII), présente le rapport annuel 2019-2020.

Résolution 2020-09-16-119

Rapport annuel 2019-2020 du conseil des infirmières et infirmiers

ATTENDU QU'en vertu de l'article 220 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil des infirmières et infirmiers doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent.

ATTENDU QUE le rapport annuel 2019-2020 du conseil des infirmières et infirmiers a été adopté par le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers le 9 septembre 2020.

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité**, conditionnellement à la présentation de ce rapport lors de l'assemblée générale annuelle prévue en 2021 :

- de prendre acte du rapport annuel 2019-2020 du conseil des infirmières et infirmiers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

13.1 Résolutions adoptées antérieurement – Amendements

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les amendements aux résolutions adoptées antérieurement dont les résolutions se situent entre les numéros **2020-09-16-01 et 2020-09-16-03**. (Voir annexe 1)

13.2 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2020-09-16-04 et 2020-09-16-30. (Voir annexe 1)

13.3 Renouvellements de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les renouvellements de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros 2020-09-16-31 et 2020-09-16-32. (Voir annexe 1)

13.4 Modifications de privilèges et de nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de privilèges et de nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2020-09-16-33 et 2020-09-16-52. (Voir annexe 1)

13.5 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros 2020-09-16-53 et 2020-09-16-79. (Voir annexe 1)

13.6 Départs à la retraite et démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite et les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros 2020-09-16-80 et 2020-09-16-99. (Voir annexe 1)

13.7 Stages

Résolution 2020-09-16-100

Nomination – Médecins à titre de résident hors cadre non rémunéré

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la nomination des médecins inscrits dans le tableau ci-dessous à titre de résident hors cadre non-rémunéré, et ce, selon les termes indiqués :

Type	Titre	Nom	Prénom	Statut	Département	Service	Installation	Période du stage	Médecin responsable
Stage de perfectionnement	Dr	Plante	François	Résident hors cadre non rémunéré	Médecine spécialisée	Service de pneumologie	Hôpital de Verdun	4 à 6 rencontres entre le 24 avril et le 31 août 2020	Dr Sean Gilman
Stage d'adaptation	Dre	Crowford Achour	Émilie	Résident hors cadre non rémunéré	Gériatrie	Service de médecine de famille en soins aux personnes âgées	Institut universitaire de gériatrie de Montréal	Du 2020-09-07 au 2020-12-06	Dre Marie-Jeanne Kergoat
Stage d'adaptation	Dre	Leflot	Chloé	Résident hors cadre non rémunéré	Gériatrie	Service de médecine de famille en soins aux personnes âgées	Institut universitaire de gériatrie de Montréal	Du 2020-06-01 au 2020-08-30	Dre Agnès Caihol

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination des médecins inscrits au tableau à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes indiqués.

13.8 Nomination du premier officier en prévention des infections

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le dossier.

Résolution 2020-09-16-101

Nomination du premier officier de prévention et contrôle des infections

ATTENDU la démission de la docteure Miguelle Sanchez au poste de premier officier de prévention et contrôle des infections;

ATTENDU la cogestion avec l'infirmière gestionnaire du service de prévention et contrôle des infections ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer le développement du programme du plan d'action de prévention et contrôle des infections et de contribuer à sa mise en œuvre ;

ATTENDU la nomination de la docteure Stéphanie Langevin pour assumer la présidence du comité prévention et contrôle des infections ;

ATTENDU la recommandation de la docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination de la docteure Stéphanie Langevin à titre de premier officier de prévention des infections du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

13.9 Suivi du nombre de mises sous garde en établissement pour le trimestre de juillet à septembre

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le dossier.

Un patient qui en raison de son état mental constitue un danger pour lui-même ou pour autrui peut être privé de sa liberté et être gardé en établissement. La *Loi sur les services de santé et les services sociaux* exige que le président-directeur général d'un établissement fasse rapport au conseil d'administration de l'utilisation des mises sous garde de façon trimestrielle et annuelle. Une mise sous garde est d'abord préventive. S'il est nécessaire de demander une évaluation psychiatrique en raison d'un refus de l'usager de s'y prêter, une demande de garde provisoire est présentée au tribunal. Pour prolonger la garde au-delà de 72h, l'établissement doit obtenir l'autorisation auprès du tribunal. Comme il s'agit d'une mesure d'exception, qui vient restreindre la liberté des individus, une activité de vigie doit être exercée sur le recours à ces mesures.

14. Enseignement universitaire et recherche

14.1 Octroi des privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL

Madame Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2020-09-16-120

Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu de la mesure 4 du *Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique (PAM)* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2.*, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a l'obligation d'octroyer des privilèges de l'exercice de la recherche à tout chercheur au sein de l'établissement qui désire mener des activités de recherche ou collaborer à de telles activités.

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement;

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont déposé à la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL;

ATTENDU QUE ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique du centre de recherche ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche;

ATTENDU QU'en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire leurs projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité

- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche, notamment en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche.
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'établissement en matière de recherche et d'éthique, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'établissement
- S'assurer que tout le personnel qu'il supervise a complété la formation en éthique de la recherche et, s'il y a lieu, la formation sur les bonnes pratiques cliniques (BCP).
- S'assurer que le personnel de son équipe de recherche est pleinement informé et adhère à l'ensemble des politiques, règlements et procédures des organismes subventionnaires et ceux en vigueur au CCSMTL.
- Respecter les décisions du comité d'éthique de la recherche qui aura approuvé leurs activités de recherche
- Aviser le directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à leur conduite dans le contexte d'une activité de recherche
- Reconnaître l'établissement et leur centre de recherche dans leurs publications et leurs communications

ATTENDU QU'en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL, et ce, pour une période de trois ans :

CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CRIR)

- Jean-François Lemay, Ph. D.
- Maxime Maheu, Ph. D.
- Pierre A. Matthieu, Ph. D.

CHERCHEURS EXTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT :

- Jade Bourdages, Ph. D.
- Julie Noel, Ph. D.
- Hugo Théoret, Ph. D.

CENTRE DE RECHERCHE DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE EN GÉRIATRIE DE MONTRÉAL(CRIUGM)

- Maximiliano Augustin Wilson, Ph. D.

14.2 Harmonisation des dates de reconduction de la désignation ministérielle de trois comités d'éthique de la recherche

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

Résolution 2020-09-16-121

Harmonisation des dates de reconduction de la désignation ministérielle en vertu de l'article 21 C.c.Q des comités d'éthique de la recherche 1) Dépendances, inégalités sociales et santé publique, 2) Jeunes en difficulté, et 3) Vieillesse-neuroimagerie

ATTENDU QUE les comités d'éthique de la recherche 1) Dépendances, inégalités sociales et santé publique, 2) Jeunes en difficulté, et 3) Vieillesse-neuroimagerie sont tous les trois des comités d'éthique de la recherche désignés en vertu de l'article 21 C.c.Q;

ATTENDU QUE cette désignation ministérielle est essentielle puisqu'elle permet à ces trois comités d'évaluer les projets de recherche qui impliquent la participation de mineurs ou de majeurs inaptes;

ATTENDU QUE la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique arrive à échéance le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux souhaite dorénavant que la désignation ministérielle de tous les comités d'éthique de la recherche d'un même établissement arrive à échéance au même moment;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, une correspondance demandant la reconduction, pour les trois prochaines années, de la désignation ministérielle des comités d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique, Jeunes en difficulté, et Vieillesse-neuroimagerie, et ce, avant le 30 septembre 2020.

14.3 Nominations et renouvellements du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche des

établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

Résolution 2020-09-16-122

Nominations et renouvellements du mandat de membres du comité d'éthique de la recherche des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

ATTENDU QUE bien qu'étant aussi le comité d'éthique de la recherche institutionnel dans le domaine de la réadaptation d'autres établissements affiliés au Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR), le CER des établissements du CRIR est l'un des quatre comités d'éthique de la recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL);

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR relève donc directement du conseil d'administration du CCSMTL et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substitués du comité;

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec*, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes;

ATTENDU QUE l'article 3.1 du règlement portant sur la création et le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR du CCSMTL prévoit que ce comité se compose comme suit :

- une personne spécialisée en éthique ;
- une personne spécialisée en droit ;
- une personne possédant une vaste connaissance du domaine psychosocial en réadaptation ;
- une personne possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation ;
- un clinicien détenant une vaste connaissance des déficits sensoriels visuels ou auditifs ;
- un clinicien détenant une vaste connaissance des déficits moteurs ou neurologiques ;
- une personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes adultes et aptes ;
- une personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes mineures ou inaptes ;
- deux personnes siégeant à titre de représentants du public. Ces personnes peuvent être un usager.

ATTENDU QUE la composition du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR doit comporter la présence d'au moins une personne détenant une expertise pour chacun des champs de compétence suivants : les déficiences motrices, visuelles, auditives et du langage et de la parole;

ATTENDU QUE le règlement portant sur la création et le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité;

ATTENDU QUE durant la dernière année, des réunions du CER ont dû être remises faute de quorum;

ATTENDU QUE le mandat de certains membres de ce comité est arrivé à échéance ou arrivera à échéance sous peu;

ATTENDU l'intérêt des personnes ci-après nommées envers les questions d'éthique de la recherche de même que leur formation et leur expertise pour occuper leur fonction au comité;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler les mandats des personnes suivantes pour siéger au comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR, et ce, pour une période de deux ans :

- **M^{me} Agathe Frenette** à titre de membre possédant une vaste connaissance du domaine psychosocial en réadaptation (membre régulier)
- **M^{me} Coralie Mercerat** à titre de membre possédant une vaste connaissance du domaine psychosocial en réadaptation (membre substitut).
- **M^{me} Jadranka Spahija** à titre de membre possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation (membre substitut)
- **M^{me} Isabelle Fournier** à titre de membre clinicien détenant une vaste connaissance des déficits sensoriels visuels ou auditifs (membre substitut)
- **M. Dany Gagnon** à titre de membre clinicien détenant une vaste connaissance des déficits moteurs ou neurologiques (membre substitut)
- **M^{me} Diane Gaumond** à titre de personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes mineures ou inaptes (membre régulier)
- **M. Yanick Farmer** à titre de membre spécialisé en éthique (membre régulier)
- **M^e Delphine Roigt** à titre de membre spécialisé en éthique (membre substitut)

- **M^{me} Suzette McMaster-Clément** à titre de membre représentant le public (membre régulier)
- **M^{me} Patricia McKinley** à titre de représentante de l'Université McGill

Il est dûment proposé et unanimement résolu de nommer la personne suivante pour siéger au comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR, et ce, pour une période de deux ans :

- **M. Mikael Laberge** à titre de membre représentant le public (membre régulier)

14.4 Renouvellements de mandats et nomination de nouveaux membres au comité d'éthique de la recherche Vieillessement-neuroimagerie (VN)

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

Résolution 2020-09-16-123

Renouvellement de mandats et nomination de nouveaux membres au comité d'éthique de la recherche Vieillessement-neuroimagerie (VN)

ATTENDU QU'en vertu du règlement de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche Vieillessement-neuroimagerie du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (REGL-2016-09) le comité d'éthique de la recherche Vieillessement-neuroimagerie doit être composé minimalement des personnes suivantes :

- une personne spécialisée en éthique;
- une personne spécialisée en droit;
- deux membres détenant une expertise en vieillissement ou en neuroimagerie;
- un représentant de la population.

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Vieillessement-neuroimagerie relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir au renouvellement de mandats et à la nomination de nouveaux membres réguliers et substituts du comité;

ATTENDU l'intérêt des personnes ci-après nommées envers les questions d'éthique de la recherche de même que leur formation et leur expertise pour occuper leur fonction au comité;

Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant que membres du comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie, et ce, pour une période de deux ans, soit du 16 septembre 2020 au 1^{er} juillet 2022:

Personne ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité:

- Monsieur Pierre Rainville, Ph. D., membre régulier.
- Madame Bernadette Ska, Ph. D., membre régulier
- Madame Ana-Ines Ansaldo, Ph. D., membre substitut
- Madame Mylène Aubertin-Leheudre, Ph. D., membre substitut
- Madame Patricia Belchior Ph. D., membre substitut
- Monsieur Nicolas Berryman Ph. D., membre substitut
- Madame Nathalie Bier Ph. D., membre substitut
- Madame Anne Bourbonnais, Ph. D., membre substitut
- Madame Simona-Maria Brambati, Ph. D., membre substitut
- Docteure Marie-Andrée Bruneau, MD., membre substitut
- Madame Julie Carrier, Ph. D., membre substitut
- Monsieur Julien Cohen-Adad, Ph. D., membre substitut
- Madame Véronique Dubé, Ph. D., membre substitut
- Madame Chantal Dumoulin, Ph. D., membre substitut
- Madame Johanne Filiatrault, Ph. D., membre substitut
- Monsieur Adrian Fuente, Ph. D., membre substitut
- Monsieur Jean-Pierre Gagné, Ph. D., membre substitut
- Madame Suzanne Gilbert, Pharm., membre substitut
- Madame Hélène Girouard, Ph. D., membre substitut
- Monsieur Jean-Philippe Gouin, Ph. D., membre substitut
- Monsieur Sébastien Grenier, Ph. D., membre substitut
- Monsieur Alexandru Hanganu, Ph. D., membre substitut
- Monsieur Karim Jerbi, Ph. D., membre substitut
- Monsieur Sven Joubert, Ph. D., membre substitut
- Monsieur Jean-Marc Lina, Ph. D., membre substitut

- Monsieur Ovidiu Lungu, Ph. D., membre substitut
- Monsieur Benjamin Pageaux, Ph. D, membre substitut
- Madame Jacqueline Rousseau, Ph. D., membre substitut
- Docteure Cara Tannenbaum, MD., membre substitut
- Madame France Varin, Ph. D., membre substitut
- Madame Nathalie Veillette, Ph. D., membre substitut
- Docteur Juan Manuel Villalpando, MD., membre substitut

Personnes spécialisées en droit :

- Madame Johane de Champlain, membre régulière
- M^e Marie-Josée Bernardi, membre substitut
- M^e Isabelle Duclos, membre substitut

Personnes spécialisées en éthique :

- Monsieur Yves Poirier, membre régulier
- Madame Camille Assemat, membre substitut
- Madame Johane De Champlain, membre substitut
- Madame Laurence Marck, membre substitut

Personne représentant les groupes utilisant les services des établissements où se déroulent les projets de recherche mais n'y étant pas affiliée :

- Madame Françoise Charland-Mérel, membre régulier
- Madame Katuschia Germé, membre substitut
- Madame Laurence Marck, membre substitut

Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie, et ce, pour une période de deux ans, soit du 16 septembre 2020 au 1^{er} juillet 2022 :

Personne spécialisée en droit :

- Monsieur Jean Poupart, membre substitut

Personne spécialisée en éthique

- Monsieur Jean Poupart, membre substitut

Personne représentant les groupes utilisant les services des établissements où se déroulent les projets de recherche, mais n'y étant pas affiliée.

- Monsieur Claude Lalande, membre substitut

14.5 Renouvellement du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche Dépendance, inégalités sociales et santé publique

M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

Résolution 2020-09-16-124

Renouvellement du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services Sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes.

ATTENDU QUE l'article 1.5.1 du règlement de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (DIS) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (REGL-2016-10) prévoit que la composition de base de ce comité doit être d'au moins 11 membres réguliers, soit :

- un membre détenant une expertise dans le domaine des dépendances;
- un membre détenant une expertise dans le domaine des inégalités sociales;
- un membre détenant une expertise dans un domaine de la santé publique;
- un membre détenant une expertise dans le domaine de la déficience intellectuelle ou du trouble du spectre de l'autisme;

- deux membres détenant une expertise dans le domaine de l'intervention clinique;
- un membre spécialisé en éthique;
- un membre spécialisé en droit; et
- trois membres de la collectivité n'ayant aucune affiliation avec l'établissement.

ATTENDU QUE le mandat de certains membres de ce comité est arrivé à échéance ou arrivera à échéance sous peu;

ATTENDU l'intérêt des personnes, ci-après nommées, envers les questions d'éthique de la recherche de même que leur formation et leur expertise pour occuper leur fonction au sein du comité;

ATTENDU QUE le CER DIS relève directement du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement de mandats des membres réguliers et substituts de ce comité;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler les mandats des personnes suivantes pour siéger au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique et ce, pour une période de deux ans :

- Madame Isabelle Mondou à titre membre en éthique (membre substitut)
- Madame Maude Chapados à titre de membre scientifique (membre régulier)
- Madame Pascale Leclerc à titre de membre spécialisé scientifique (membre régulier)
- Monsieur Robert Paris à titre de membre de la collectivité (membre régulier)

14.6 Espace participatif de recherche clinique en réadaptation en déficience physique

Madame Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2020-09-16-125

Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 (PSOv4), du ministère de l'Économie et de l'innovation

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a donné son accord de principe au projet Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique, le 29 novembre 2017;

ATTENDU QUE le projet Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique a été désigné comme un des projets inscrits dans la liste des dix (10) projets organisationnels prioritaires de l'établissement à l'été 2020;

ATTENDU QU'une étude de positionnement stratégique et de validation de pertinence (Innovitech, mars 2018), une analyse de marché et un plan d'affaires (Menodys, mars 2020) ont confirmé la faisabilité et la pertinence que le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal réalise son projet de doter Montréal et le Québec d'une infrastructure de recherche clinique et d'innovation sur la réadaptation en déficience physique;

ATTENDU QUE des partenaires philanthropiques seront sollicités pour amasser 20 % du montant total du coût de construction évalué à 45 M\$;

ATTENDU QUE la Fondation RÉA a confirmé son intention d'accompagner l'établissement dans le cadre de sa recherche de financement, et que la Fondation RÉA est informée de la somme requise pour le programme de financement PSOv4;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme PSOv4, il soit demandé que le conseil d'administration de l'établissement demandeur approuve le dépôt de la demande d'aide financière, identifie le gestionnaire principal du projet ainsi que le responsable qui agiront à titre d'interlocuteur pour le ministère de l'Économie et de l'innovation;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme PSOv4, il soit demandé qu'un gestionnaire principal ainsi qu'un responsable du projet soit identifiés pour agir à titre d'interlocuteurs pour le ministère de l'Économie et de l'innovation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité que la demande d'aide financière de l'Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique soit déposée au Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 (PSOv4) du ministère de l'Économie et de l'Innovation et que soit identifiées M^{me} Sonia Bélanger en tant que gestionnaire principale du projet et M^{me} Annie-Kim Gilbert en tant que responsable auprès de ministère de l'Économie et de l'Innovation.

14.7 Prolongation de la nomination du directeur scientifique par intérim au Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS)

Madame Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Résolution 2020-09-16-126

Prolongation de la nomination du directeur scientifique par intérim au Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) du CCSMTL

ATTENDU QUE M. Nicolas Sallée a été nommé par le conseil d'administration du CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) directeur scientifique du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) le 13 juin 2018, et ce pour un mandat de quatre ans;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal a accordé une année d'étude et de recherche au professeur Nicolas Sallée de juin 2019 à mai 2020;

ATTENDU QUE M. Sallée bénéficie d'un congé parental faisant suite à son congé sabbatique et qui prendra fin au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE durant son congé parental, M. Sallée ne pourra pas reprendre ses fonctions et agir comme directeur scientifique du CREMIS;

ATTENDU QUE M. Baptiste Godrie, chercheur régulier au CREMIS et professeur affilié au département de sociologie de l'Université de Montréal, a montré un intérêt pour poursuivre, durant le congé parental, le remplacement de Nicolas Sallée à titre de directeur scientifique du CREMIS;

ATTENDU QUE la candidature de M. Baptiste Godrie avait reçu l'appui unanime des membres de l'Assemblée des chercheurs du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) le 3 mai 2019;

ATTENDU QUE la candidature de M. Baptiste Godrie avait également reçu l'aval du doyen de la faculté des arts et sciences (FAS) de l'Université de Montréal, M. Frédéric Bouchard ainsi que de la directrice du département de sociologie de l'Université de Montréal, M^{me} Marianne Kempeneers;

ATTENDU QUE la durée du mandat de prolongation du directeur scientifique intérimaire est de sept mois, débutant le 1^{er} juin 2020;

ATTENDU QUE la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche du CCSMTL recommande au conseil d'administration du CCSMTL la prolongation de la nomination de M. Baptiste Godrie à titre de directeur scientifique du CREMIS par intérim.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prolonger la nomination de M. Baptiste Godrie à titre de directeur scientifique par intérim du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) du CCSMTL, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2020.

15. Conseil des sages-femmes

15.1 Contrats de service de sage-femme

Madame Nathalie Bibeau, directrice du programme jeunesse, accompagnée de madame Nathalie Bisson, responsable par intérim des services de sages-femmes, présente le dossier.

Résolution 2020-09-16-127

Embauche de madame Marie Brunet à titre de sage-femme (permis 0011)

Amendement à la résolution 2020-06-09-25

ATTENDU QUE l'embauche de madame Marie Brunet à titre de sage-femme a été soumise et approuvée à la séance du Conseil d'administration du 9 juin dernier (Résolution 2020-06-09-25);

ATTENDU QUE la résolution et le contrat soumis comportaient une erreur en mentionnant 28 heures par semaine et 32 suivis, alors que ces documents auraient dû faire état d'un contrat de 35 heures par semaine et 40 suivis (1 ETC) pour le remplacement de madame Marie-Ève Taschereau;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'amender la résolution 2020-06-09-25 en nommant madame Marie Brunet (permis 0011) à titre de sage-femme du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, conformément au contrat de service temps partiel occasionnel en remplacement de madame Marie-Ève Taschereau, à raison de 1 ETC, soit 35 heures par semaine et 40 suivis annuels, et ce, pour une durée d'un an, soit du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021;

- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2020-09-16-128

Renouvellement du contrat de service de madame Marie-Yannick Dion à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Marie-Yannick Dion est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier (0,8 ETC) qui prendra fin le 30 septembre 2020;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- de renouveler le contrat à temps partiel régulier de madame Marie-Yannick Dion (permis 1107), à titre de sage-femme, à raison de 0,8 ETC, soit 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, à compter du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2022;
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2020-09-16-129

Renouvellement du contrat de service de madame Leah Walkty à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Leah Walkty est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier (0,8 ETC) qui prendra fin le 30 septembre 2020;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- de renouveler le contrat à temps partiel régulier de madame Leah Walkty (permis 6371), à titre de sage-femme, à raison de 0,8 ETC, soit 28 heures par semaine, à compter du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2022;
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2020-09-16-130

Renouvellement du contrat de service de madame Peggy Ducroz à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme

les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Peggy Ducroz est déjà détentrice d'un contrat temps partiel occasionnel (0,8 ETC) qui prendra fin le 28 février 2021;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'offrir un contrat temps partiel régulier à madame Peggy Ducroz (permis 1918), à titre de sage-femme, à raison de 0,8 ETC, soit 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, à compter du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2022;
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

15.2 Politique inscription de la clientèle au service des sages-femmes de la Maison de naissance Jeanne-Mance

Madame Nathalie Bisson, responsable par intérim des services de sages-femmes, présente le dossier.

À la suite d'une question, M^{me} Bisson précise les critères de priorisation pour l'accès aux services de sages-femmes qui s'adressent aux anciennes clientes de la Maison de naissance résidant dans un rayon de 25 km (sauf Laval et la Rive-Nord) et les femmes vivant dans un contexte de vulnérabilité et les nouvelles clientes résidant dans notre territoire de référence.

M^{me} Sonia Bélanger souligne l'importance pour les femmes de notre territoire d'être desservies de façon prioritaire, incluant les femmes en situation de vulnérabilité. Elle profite de l'occasion pour souligner le travail et la contribution remarquable de notre équipe de sages-femmes, notamment dans la création et la mise en place de la nouvelle Unité Famille-Naissance qui ouvrira en 2021.

Résolution 2020-09-16-131

Politique inscription de la clientèle au service des sages-femmes de la Maison de naissance Jeanne-Mance du CCSMTL

ATTENDU QUE le service des sages-femmes de la Direction du programme jeunesse du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) offre des services intégrés en périnatalité aux femmes et aux familles de son territoire, ainsi qu'aux familles des territoires limitrophes.

ATTENDU QUE la présente politique vise à déterminer les principes entourant l'obtention des services à la Maison de naissance Jeanne-Mance dans un esprit de continuité, d'équité et de transparence tant pour les femmes et familles que pour les sages-femmes.

ATTENDU QUE cette politique remplace la version adoptée le 29 juin 2011 par le conseil d'administration du Centre de santé et services sociaux Jeanne-Mance et toute autre politique précédente.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la politique inscription de la clientèle au service des sages-femmes de la Maison de naissance Jeanne-Mance du CCSMTL.

16. Dossiers administratifs

16.1 Nomination intérimaire au poste de coordonnateur régional COVID-19 du réseau montréalais par le biais d'un cumul de postes de cadre supérieur

Résolution 2020-09-16-132

Nomination intérimaire au poste de coordonnateur régional COVID-19 du réseau montréalais par le biais d'un cumul de postes de cadre supérieur

ATTENDU QUE la direction recommande la nomination intérimaire de madame Liette Bernier au poste de coordonnateur régional COVID-19 du réseau montréalais;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer de façon intérimaire madame Liette Bernier à titre de coordonnatrice régionale COVID-19 du réseau montréalais, et ce, rétroactivement au 16 juillet 2020 ;
- Octroyer une rémunération forfaitaire de 15 % du salaire du cadre, et ce, en fonction du mécanisme de détermination de la rémunération des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

16.2 Gouvernance du volet de la prévention et du contrôle des infections (PCI)

Le bilan de la première vague de la pandémie de la COVID-19 a mis en lumière l'importance de rehausser l'imputabilité et les moyens en lien avec l'application des normes PCI. C'est face à ce constat et afin d'assurer une application optimale du plan d'action organisationnel visant à renforcer et assurer l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a adopté une orientation de gouvernance de la PCI. Il est attendu que le volet PCI soit placé sous la gouverne d'un haut dirigeant ou d'un hors cadre.

Considérant que le plan d'action en PCI est transversal et implique plusieurs directions et compte tenu du lien étroit entre la PCI et les pratiques infirmières, la gouvernance du volet de la prévention et du contrôle des infections a été confiée à monsieur Pierre-Paul Millette, directeur général adjoint du programme de santé physique générale et spécialisée. La décision a été transmise au MSSS, tel que demandé par ses autorités.

La structure d'encadrement intermédiaire est dorénavant composée d'un coordonnateur et de deux chefs PCI. Les trois postes sont actuellement vacants et sont affichés pour une période de deux semaines.

Plusieurs autres stratégies sont, de surcroît, mises en place pour respecter les normes PCI :

- Encourager les infirmières n'ayant pas une formation en PCI à s'inscrire au programme universitaire de la PCI ;
- Former un grand nombre d'agents multiplicateurs sur le terrain, surtout dans les milieux hors hospitaliers qui comprennent un grand nombre de sites physiques ;
- Recourir à d'autres profils que des infirmières pour occuper des fonctions en soutien à la PCI;
- Implanter un plan d'action transversal PCI par niveau d'alerte et par mission ;
- Surveiller l'application des pratiques de base et des précautions additionnelles ;
- Soutenir la présence des brigades pour les équipements de protections individuelles (EPI) ;
- Finaliser le projet de politique de gouvernance en PCI.

L'organisation a pour cible d'avoir une conseillère en soins infirmiers PCI dans chacune des installations des CHSLD et une par mission (dépendance, jeunesse, ressources intermédiaires/ résidences pour aînés et les services à domicile). Cela représente un ajout de 15 postes qui sont prévus à l'affichage allant du 30 septembre au 14 octobre 2020, en plus de 25 postes existants. Par contre, les démarches pour recruter à l'externe ont débuté en janvier 2020 et ont permis de combler 18 des 25 postes existants. De plus, il a été convenu de recourir à des hygiénistes du travail pour prêter main-forte aux équipes PCI. Cela permet de faire croître plus rapidement la force de travail dédiée à la PCI, dans un contexte de rareté en nombre et en expertise.

Concernant la brigade PCI, 228 personnes ont été formées avec le support de Croix-Rouge depuis le mois de juin dernier, soit en plein cœur de l'été. Ces personnes sont en bonne partie dans les CHSLD. La formation se poursuit par les experts internes, avec une cible de plus de 700 personnes dans toutes les directions cliniques.

D'autre part, des formations sur les équipements de protection individuelle sont données à l'ensemble du personnel, des proches aidants, des visiteurs en hébergement, mais aussi plusieurs autres groupes qui sont appelés à interagir dans un milieu à risque.

Un comité organisationnel de déploiement PCI a été mis en place par la direction des soins infirmiers (DSI) et se rencontre régulièrement pour suivre l'évolution du dossier. Il a de plus été décidé que chacune des directions ciblées met en place un comité tactique composé d'une conseillère-cadre de la direction des soins infirmiers et d'un(e) conseiller(ère) de la direction des services multidisciplinaires dont le rôle consiste entre autres à soutenir les équipes d'intervention en cas d'éclosion, les intervenants formateurs et les brigades en place pour soutenir les équipes sur une base quotidienne.

16.3 Création, abolition et transfert de divers postes d'encadrement à la Direction qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE)

Résolution 2020-09-16-133

Création, abolition et transfert de divers postes d'encadrement à la direction qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE)

ATTENDU QUE le Comité exécutif entérine ces modifications à la structure.

ATTENDU QUE ces modifications entraînent des changements aux organigrammes de la haute direction, de la direction des ressources informationnelles (DRI), de la direction qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE), et que toute modification à la structure d'encadrement supérieur doit faire l'objet d'une autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) avant son actualisation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les nouvelles structures organisationnelles et d'autoriser la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) à faire les démarches auprès du MSSS en vue d'obtenir les autorisations requises afin d'actualiser ces modifications aux structures, à savoir :

- L'abolition de deux postes de directeurs adjoints (dont l'une à la vacance du poste)
- La création d'un poste de directeur à la DQEPE

- Le transfert d'un poste de conseiller cadre de la DQEPE à la DRI

16.4 Mise à jour de l'organigramme du CCSMTL

Résolution 2020-09-16-134

Mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QUE le Comité exécutif entérine les modifications apportées à la structure d'encadrement de la Direction qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE), à savoir :

- L'abolition de deux postes de directeurs adjoints (dont l'une à la vacance du poste)
- La création d'un poste de directeur à la DQEPE
- Le transfert d'un poste de conseiller cadre de la DQEPE à la Direction des ressources informationnelles (DRI)

ATTENDU QUE ces modifications entraînent des changements à l'organigramme de la haute direction et que toute modification de cette nature doit faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à son actualisation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

16.5 Demande d'accréditation temporaire pour une travailleuse sociale à titre de médiatrice familiale – Direction de la protection de la jeunesse

Madame Assunta Gallo, directrice de la protection de la jeunesse et directrice provinciale, présente le dossier.

Résolution 2020-09-16-135

Demande d'accréditation temporaire pour une travailleuse sociale à titre de médiatrice familiale – Direction de la protection de la jeunesse

ATTENDU QUE le *Règlement sur la médiation familiale* (chapitre C-25.01, r. 0.7) établit les conditions auxquelles un médiateur doit satisfaire pour être accrédité et qu'il détermine les règles et obligations auxquelles doivent se conformer les personnes, organismes ou associations pouvant accréditer un médiateur.

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur la médiation familiale* (chapitre C-25.01, r. 0.7), chaque établissement qui exploite un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse peut accréditer des employés pour exercer la tâche de médiateur aux fins de sa mission de médiation familiale.

ATTENDU QU'il y a lieu pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de procéder à l'accréditation d'un employé pour exercer la tâche de médiateur aux fins de sa mission de médiation familiale.

ATTENDU QUE la demande d'accréditation soumise a été évaluée et répond aux conditions établies par la loi.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accréditer sur une base temporaire madame Camylle Lavoie Tardif, à l'emploi du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour exercer la tâche de médiatrice dans le cadre de la mission de médiation familiale de l'établissement.

16.6 Nomination au poste de directeur adjoint des services de soutien à domicile et ressources intermédiaires (SAD-RI) à la direction du programme de soutien à l'autonomie de la personne âgée (DPSAPA)

Résolution 2020-09-16-136

Nomination au poste de directeur adjoint des services de soutien à domicile et ressources intermédiaires (SAD-RI) à la direction du programme de soutien à l'autonomie de la personne âgée (DPSAPA)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de monsieur Nicolas Rioux au poste de directeur adjoint des services de soutien à domicile et ressources intermédiaires (SAD-RI) à la direction du programme de soutien à l'autonomie de la personne âgée (DPSAPA) ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer monsieur Nicolas Rioux au poste de directeur adjoint des services de soutien à domicile et ressources intermédiaires (SAD-RI) à la direction du programme de soutien à l'autonomie de la personne âgée (DPSAPA). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur dans le CIUSSS, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

16.7 Situation du comité des usagers de Jeanne-Mance

Madame Sonia Bélanger présente le dossier. Le comité de travail du CCSMTL a rencontré à deux reprises le comité exécutif du comité des usagers de Jeanne-Mance (CUJM), soit les 3 août et 10 septembre dernier, en présence de la présidente du conseil d'administration, madame Micheline Ulrich, pour trouver des solutions au rétablissement de la situation et pour convenir du plan d'action et des engagements du CUJM.

Résolution 2020-09-16-137

Situation du comité des usagers Jeanne-Mance

ATTENDU QUE le comité exécutif du comité des usagers de Jeanne-Mance et le comité de travail du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), en présence de la présidente du conseil d'administration, madame Micheline Ulrich, se sont rencontrés à deux reprises, soit les 3 août et 10 septembre 2020.

ATTENDU le dépôt des engagements du comité des usagers de Jeanne-Mance.

ATTENDU l'inclusion des usagers de l'Hôpital Notre-Dame dans les activités du comité des usagers Jeanne-Mance.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de rétablir le financement pour l'année 2020-2021 du comité des usagers de Jeanne-Mance du CCSMTL et d'entreprendre les démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour rehausser le budget pour les années futures, pour répondre aux besoins des usagers du territoire local Jeanne-Mance recevant des soins et services.

16.8 Projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun

C'est avec un grand plaisir que madame Sonia Bélanger informe les membres du conseil d'administration de la réception, le 20 août dernier, de l'autorisation d'exécution des travaux du projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun. Le budget global du projet est fixé à 264 894 000 \$. Le financement est entièrement assumé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. La réalisation de ce projet demeure conditionnelle à l'atteinte et au maintien de l'équilibre budgétaire par notre établissement, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux.

Le 18 septembre prochain, une conférence de presse aura lieu au cours de laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, accompagné de mesdames Sonia Bélanger et Micheline Ulrich, procéderont à la première pelletée de terre officialisant le début du projet d'agrandissement de l'Hôpital de Verdun.

17. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

18. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 4 novembre 2020 à 18 h.

19. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

20. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 16 septembre 2020 à 20 h 40.

(Original dûment autorisé)

(Original dûment autorisé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

M^{me} Sonia Bélanger, secrétaire